

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 4 JANVIER 2008 A 20H00**

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24.01.07**

- Madame Najwa Meier, Présidente de l'association, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il y a 26 membres présents, plusieurs membres sont annoncés excusés.
- En premier lieu, la Présidente propose la modification de l'ordre du jour, à savoir l'abrogation du chiffre 4 dès lors que le budget n'a pas encore pu être établi. L'assemblée accepte cette modification.
- Un scrutateur est nommé en la personne de Madame Lise Thorburn.
- L'ordre du jour, sous réserve de la modification, est approuvé à l'unanimité.
- La présente donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 janvier 2007. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2. Rapport du Comité sur l'exercice écoulé et ses projets**

- La Présidente fait part à l'assemblée du rapport d'activité de l'APCACH. L'association est intervenue dans les domaines suivants :
  - Marché de Noël/Cabane en fin d'année ;
  - Intervention contre le bruit du 15 juillet au 15 août ,
  - Limitation de la circulation à 10km/h dans la rue du village ;
  - Information concernant l'application de la Lex Koller en Valais et ce depuis le 23 novembre 2007.

**3. Approbation des comptes 2007 et décharge aux organes responsables**

- Les comptes 2007 sont présentés à l'assemblée. Il n'y a aucune question à ce sujet. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

**4. Budget pour l'exercice 2007/2008**

Abrogé.

**5. Modification des statuts**

- La Présidente propose que l'art. 7 al. 3 des statuts soit modifié en ce sens que l'assemblée doit être convoquée 30 jours à l'avance, soit par e-mail, soit par

courrier aux membres n'ayant pas d'adresse électronique. La proposition de modification des statuts est acceptée à l'unanimité.

#### **6. Elections membres du Comité/Président**

- Monsieur Van der Linden est élu au Comité à l'unanimité et avec les applaudissements de l'assemblée.
- Il n'y a pas de proposition pour remplacer la Présidente qui souhaite se retirer fin 2008.

#### **7. Désignation de l'organe de contrôle**

- Madame Atkin et Monsieur Jean-Claude Gex-Collet sont désignés à l'unanimité comme réviseurs de l'association.

#### **8. Divers et propositions individuelles**

- Monsieur Delauney remercie la Présidente pour son activité. Il propose que l'APCACH intervienne auprès de la commune afin de celle-ci communique mieux avec ses administrés et les tiers intéressés. Il explique que souvent, les demandes de renseignements adressées à la commune ne font même pas l'objet d'un accusé de réception. Il estime qu'il y a lieu de modifier cet état de chose et demande par conséquent à l'APCACH d'adresser un courrier dans ce sens à la commune.
- Monsieur Delauney propose par ailleurs que l'association examine la circulation du village durant la période des fêtes et il estime nécessaire qu'un groupe de réfection soit créé pour anticiper les questions qui se poseront à Champéry à l'avenir et prévoir des solutions.
- André Belat estime que 10 km/h c'est trop lent et propose que la route soit fermée sauf entre 8h00 et 10h00 afin que les livraisons puissent se faire et qu'elles ne soient autorisées le reste de la journée que pour les taxis et les artisans. Il propose également d'intervenir pour que le chemin pédestre qui mène au chemin des « Poussettes » soit entretenu.
- Monsieur Gossauer intervient pour déplorer qu'il n'y ait pas d'autres chemins pédestres que le chemin des « Poussettes ». Il demande que l'APCACH intervienne et prenne des contacts à ce sujet.

- Monsieur Gex-Collet souhaite que l'APCACH intervienne auprès de la commune afin que les pistes de fond soient entretenues. Il est déçu de l'attitude de la commune et souhaite également que l'APCACH écrive au canton pour que les places de sport soient maintenues.
- Monsieur Denat estime que l'APCACH doit intervenir et insister sur le fait que les maisons de Biarritz ne sont pas solvables est que par conséquent, le projet n'est pas fiable.
- A ce sujet, Monsieur Gossauer estime que l'APCACH doit demander des informations et attirer l'attention des autorités cantonales sur la situation. Monsieur Gossauer pense que pour que l'APCACH puisse attirer de nouveaux membres, il y aurait lieu de donner une information aux principales agences et promoteurs afin que ceux-ci à leur tour informent leurs clients de l'existence de l'association.

La prochaine assemblée est fixée au 1<sup>er</sup> vendredi de l'année 2009.

L'assemblée est levée à 21h30.